



Drôme
Isère
PACA



Quelques repères ovins viande

CONJONCTURE 2019

L'objectif de ce document est de présenter les grandes caractéristiques des élevages ovins viande de la zone Drôme Isère Sud-PACA et de donner quelques repères technico-économiques des coûts et des produits.

Il s'adresse aux porteurs de projets ovins que ce soit lors d'une installation ou lors d'une évolution de leur système de production, aux conseillers d'entreprise et à l'ensemble des prescripteurs qui suivront ces projets.

Ce document constitue un support préliminaire, il doit permettre d'engager une discussion avec les conseillers ovins relative au projet et de l'approfondir en consultant notamment les documents plus spécifiques que sont les cas-types ovin et autres documentations techniques ovines.

Ce document reprend des éléments structurels des cas-types. Ils constituent un ensemble de 11 modélisations d'exploitations ovines régionales représentatives des systèmes de production liés aux différentes contraintes géographiques. Cette modélisation est obtenue à partir de suivis d'exploitations ovines régionales (notamment les fermes de référence, mais aussi les suivis techniques et économiques) et par la connaissance de terrain des conseillers des chambres d'agriculture.

LES SYSTÈMES OVINS RÉGIONAUX PRÉDOMINANTS

Voici les principaux systèmes de production ovine de la région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur en fonction de leur territoire et des grandes caractéristiques de leur fonctionnement.

Pour chacun, une fiche complète détaillant l'ensemble des éléments du système de production est disponible :

- <https://mrepaca.fr/documentation/ovins/> rubrique « Les cas-types ovins »
- ou
- http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/cas-types-ovins-allaitants-paca.html

- Hautes montagnes et montagnes des Alpes du sud
- Vallées et plateaux Préalpins
- Plaines et coteaux Méditerranéens



Num		Titre	Résumé
1	◆	Haut montagnard, ovin pluriactif	En haute-montagne alpine, un éleveur pluriactif avec 250 brebis Communes, une production majoritaire d'agneaux en bergerie, six mois d'hivernage intégral imposés par la contrainte climatique. L'exiguïté des surfaces cultivées limite la taille du troupeau et l'autonomie alimentaire.
2	◆	Montagnard, ovin spécialisé, traditionnel	En zone montagnarde alpine, un éleveur avec 360 brebis produisant des agneaux de bergerie. Cinq mois de bergerie intégrale obligatoire. Les surfaces cultivées sont réservées en priorité à la constitution des stocks hivernaux. Une forte contribution de l'alpage et des parcours de proximité au pâturage.
3	◆	Montagnard, ovin spécialisé, fourrager	Au nord de notre zone montagnarde alpine, un élevage avec 450 brebis Mérinos ou Communes, une production d'agneaux de bergerie finis. Une légère intensification de la conduite du troupeau et des surfaces fourragères, combinée avec la pratique systématique de l'estive.
4	◆	Alpes du Sud, ovin spécialisé, tendance pastorale	Au sud de la zone montagnarde alpine ou en limite de zone préalpine, un élevage transhumant de 450 brebis. Une production d'agneaux variés, finis ou semis finis, plus ou moins lourds, produits à l'herbe ou en bergerie. Un système très pâturant, économe mais pas autonome sur le distribué, fortement déployé sur parcours.
5	◆	Préalpes, ovin spécialisé, troupeau transhumant	Un éleveur transhumant avec un troupeau de 460 brebis Mérinos d'Arles en croisement viande intégral, une production d'agneaux de bergerie et une large autonomie alimentaire associant prairies cultivées et cultures de céréales, parcours locaux et estive alpine.
6	◆	Préalpes, ovin spécialisé, troupeau sédentaire	Un éleveur sédentaire avec 320 brebis Préalpes, une production d'agneaux de bergerie et une large autonomie alimentaire associant prairies cultivées, cultures de céréales et parcours locaux.
7	◆	Préalpes, ovin diversifié, lavandin et céréales	Une exploitation avec des productions végétales au sec et un troupeau transhumant de 300 brebis. Une production d'agneaux de bergerie finis. Un troupeau très déployé sur les parcours, les surfaces cultivées étant réservées en priorité aux cultures de vente.
8	◆	Préalpes, ovin spécialisé, grand pastoral	En moyenne montagne préalpine, un éleveur entrepreneur de garde en montagne, avec un troupeau transhumant de 500 brebis. Une production variée d'agneaux et d'agnelles de reproduction, produits à l'herbe. Une conduite quasi exclusive sur parcours, un système très économe avec achat intégral des stocks fourragers distribués.
9	◆	Alpes Maritimes, ovin spécialisé, grand pastoral	Dans la zone des Alpes Maritimes, un élevage de 400 brebis. Une production variée d'agneaux semi finis. Une conduite très économe sur le distribué avec achat intégral des stocks fourragers. Un troupeau très fortement déployé sur parcours, en toutes saisons.
10	◆	Basse Provence, ovin spécialisé, herbassier	Un éleveur avec un troupeau de 800 brebis, entrepreneur de garde pendant l'estive, une production variée d'agneaux semi- finis et d'agnelles de reproduction. Un troupeau au pâturage intégral très économe sur le distribué.
11	◆	Basse Provence, ovin diversifié, vente de foin de Crau	Une exploitation diversifiée avec un troupeau transhumant de 600 brebis Mérinos d'Arles et de la vente de foin. Une production d'agneaux de bergerie finis. Un troupeau très pâturant avec une autonomie alimentaire importante, associant prairies cultivées, parcours de proximité et estive alpine.

LE CHEPTEL

Suivant les systèmes de production, la taille du troupeau, la race des brebis, le choix de renouvellement les pratiques sont différentes. Voici quelques exemples de taille de troupeau.

Les Brebis

	Systèmes montagnards	Systèmes Préalpins	Systèmes de plaine
Nombre de brebis	250 à 450	320 à 500	600 à 800

Les brebis sont généralement des races de la région : Mérinos d'Arles, Préalpes du Sud ou Mourerous. Les caractéristiques de ces brebis sont disponibles auprès de l'Organisme de Sélection des Races Ovines du Sud-Est (OS ROSE) : <https://mrepaca.fr> rubrique « Génétique ovine »



Le prix d'une brebis varie entre 80 € et 150 €.

Il faut compter un taux de renouvellement des brebis entre 10 et 20 % (réforme des brebis improductives, mortalité...).

Une **agnelle de renouvellement coûte entre 80 € et 120 €** selon la race et l'origine.

Les Béliers

On compte généralement un bélier pour 40-50 brebis en lutte en saison et pour 20-25 brebis en contre saison.

Les béliers de races locales sont sexuellement plus actifs que les béliers de race bouchère (Ile de France, Bérichon...) ; il faudra pour ceux-ci compter 1 bélier pour 30 brebis en lutte de saison et 1 pour 20 en contre saison.

Pour les acheter en région :

- > en direct auprès des éleveurs sélectionneurs : <https://mrepaca.fr> rubrique « Génétique ovine ».
- > ou à la coopérative Agneau Soleil : <https://agneausoleil.com/agneausoleil/>

Le prix d'un bélier varie entre 350 € et 500 €.

La reproduction

Taux de productivité	Taux de mise bas	Taux de prolificité	Taux de mortalité
De 75 % à 130 %	De 70 % à 110 %	De 110 % à 130 %	De 10 % à 20 %

- **Taux de productivité numérique** : c'est le nombre d'agneaux produits par an et par brebis.
- **Taux de mise bas** : c'est le nombre de mise bas réalisées par an, divisé par le nombre de brebis.
- **Taux de prolificité** : c'est le nombre moyen d'agneaux nés par mise bas.
- **Taux de mortalité agneaux** : c'est le pourcentage des agneaux morts sur les agneaux nés.

L'ALIMENTATION DU TROUPEAU

Les besoins du troupeau en aliments distribués dépendent fortement des conditions climatiques, de la possibilité de faire pâturer plus ou moins longtemps ses animaux (plus grande période d'hivernage en montagne) et du calendrier de reproduction du troupeau.

Les repères donnés ici permettent de prévoir les ressources nécessaires pour nourrir le troupeau. Ces ressources sont soit produites sur l'exploitation, soit achetées à l'extérieur.

	Systèmes montagnards	Systèmes Préalpins	Systèmes de plaine
Nombre de mois d'hivernage, en bergerie	3 à 6 mois	1 à 4 mois	0 à 1 mois
Besoins en foin	240 à 400 kg / brebis dont 25 à 30 kg / agneau	70 à 400 kg / brebis dont 0 à 38 kg / agneau	20 à 50 kg / brebis dont de 0 à 25 kg / agneau
Besoin en céréales ou concentrés	56 à 120 kg / brebis dont 55 à 60 kg / agneau	10 à 120 kg / brebis dont 0 à 60 kg / agneau	5 à 86 kg / brebis dont 0 à 54 kg / agneau
Besoin en paille	35 kg / brebis	15 à 80 kg / brebis	0

Prix d'achat des denrées

- Foin : 180 €/tonne à 250 €/tonne pour du foin de luzerne.
- Paille : 80 €/tonne.
- Concentrés : 370 €/tonne.

LES PRODUITS DE L'ÉLEVAGE OVIN

Agneau

Dans la région, plusieurs types d'agneaux sont produits et les prix payés aux producteurs sont en rapport avec ces différents produits.

	Agneaux finis circuits longs	Agneaux finis circuits courts (vente directe)	Agneaux LR IGP de Sisteron / bio	Tardons	Agneaux Légers
Poids moyen <i>C = carcasse</i> <i>V = vif</i>	12 à 20 kg C	12 et 20 kg C	13 à 19 kg C	20 et 50 kg V	18 à 23 kg V
Prix au kg	4,50 à 6,50 €/kg	10,85 à 11,70 €/kg carcasse soit entre 12 et 14 TTC €/kg viande	5,50 à 7,70 €/kg carcasse	2 à 2,50 €/kg vif	2,80 à 3,30 €/kg vif
Prix moyen / agneau	55 à 130 euros	130 à 230 euros	70 à 145 euros	65 à 95 euros	60 à 65 euros

Agneau fini :

Il s'agit d'un agneau lourd qui a bénéficié d'une période d'engraissement sur l'exploitation et qui est vendu prêt à être abattu.

Agneau LR IGP de Sisteron :

C'est un agneau fini qui répond au cahier des charges Label Rouge et IGP de Sisteron et notamment : l'agneau est né, élevé et engraisé dans la zone de production, une durée d'engraissement comprise entre 70 et 150 jours et un poids de carcasse de 13 à 19 kg. L'ensemble du cahier des charges est disponible sur le site de l'agneau de Sisteron : <https://www.agneaudesisteron.fr/> et les coopératives sont là pour renseigner les éleveurs.

Agneau Bio:

C'est un agneau qui répond au cahier des charges de l'élevage en Agriculture Biologique. Ils sont nourris d'abord au lait maternel et ensuite uniquement avec des aliments bio, dont 60% doivent provenir de l'exploitation.

Tardon :

C'est un agneau coureur élevé à l'herbe, lourd mais non engraisé. Il est souvent vendu à la pièce, à la redescente de montagne en automne.

Agneau léger :

Jeune agneau sevré d'une vingtaine de kilos de poids vif vendu pour être engraisé.

La vente directe :

Le prix de vente de l'agneau vendu en circuit court est souvent entre 12 et 14 €/kg de carcasse mais il est indispensable d'estimer les coûts de transformation (frais d'abattage, de transport,...).

Pour cela une calculatrice téléchargeable est disponible : [https://mrepaca.fr/documentation/ovins/rubrique « La vente directe »](https://mrepaca.fr/documentation/ovins/rubrique%20«%20La%20vente%20directe%20»).

Autres produits

Les réformes :

Les brebis de réforme représentent environ 10 % de l'effectif du troupeau chaque année et sont commercialisées entre 0 et 40 € pièce.

La laine :

Les brebis de race Préalpes et Mourerous produisent entre 0,8 et 1 kg de laine vendue autour de 0,8 €/kg. La laine de Mérinos est mieux valorisée, soit environ 2 kg de laine produite par brebis et vendue entre 1 et 2,50 €/kg.

LES AIDES PAC

L'Aide Ovine

Il s'agit d'une aide directe à la production ovine.

D'une année sur l'autre, les montants et critères d'éligibilité concernant l'aide complémentaire peuvent varier. Aussi, les chiffres présentés sont valables pour l'année 2020.

Aide	Montant 2019	Conditions
Aide de base par brebis (avant modulation)	22,05 €/brebis	<ul style="list-style-type: none"> détenir au moins 50 brebis éligibles respecter un ratio de productivité de 0,5 agneau vendu / brebis
Majoration 500 premières brebis	+ 2 €/brebis	
Aide complémentaire « nouveau détenteur »	+ 6 €/brebis	<ul style="list-style-type: none"> Détenir un atelier ovin depuis moins de 3 ans

ICHN

Il s'agit de l'indemnité compensatoire d'handicap naturel (montagne, zone sèche...).

Le paiement est attribué à l'hectare. Les surfaces aidées sont plafonnées à 75 ha au total pour l'ensemble des ICHN. Il y a reconnaissance de la « transparence » pour les GAEC.

Le montant de base est variable selon la zone considérée pour l'ICHN « animale » : de 138 €/ha à 423 €/ha de surface fourragère ou de céréales autoconsommées par les animaux pour les 25 premiers ha et plus faible d'1/3 au-delà et jusqu'à 50 ha. Ces montants de base sont modulés selon les plages de chargement animal, la nature des animaux avec une surprime pour les ovins, caprins et porcins. Les éleveurs d'herbivores bénéficient, à compter de 2015, en plus de ce premier paiement, d'une dotation supplémentaire de 70 €/ha sur les 75 premiers ha de surfaces fourragères. Ce montant sera, à l'instar de l'aide précédente, modulé selon le chargement.

Droit de Paiement de Base

Le nombre de DPB a été créé en 2015 en fonction de la surface de l'exploitation et leur montant, en fonction des montants perçus en 2014. Dans le cas d'une création d'exploitation, post 2015, le nombre est fixé en fonction de la surface de l'exploitation à un montant forfaitaire (en 2019 le montant est de 115 €).

Le DPB est constitué de trois ou quatre niveaux :

- DPB de base entre 70 et 115 €,
- revalorisation des 52 premiers hectares (à multiplié par le nombre d'associé) 49 €/ha,
- verdissement qui est égal à 70 % des DBP de base,
- paiement Jeune Agriculteur sur les 34 premiers hectares (payé les 5 premières années d'installation) : 90 €/ha.

Liste des correspondants Réseau d'élevage Inosys pour les ovins viande sur la Zone Sud Est

Départementaux :

04 – Marie BREISSAND

mbreissand@ahp.chambagri.fr

Chambre d'agriculture Alpes de Haute-Provence – 66 bd Gassendi – BP 114
04004 DIGNE LES BAINS Cedex – Tél : 06 87 51 12 26

05 – Elodie LAGIER

elodie.lagier@hautes-alpes.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes – 8 ter rue du Capitaine de Bresson
05010 GAP Cedex – Tél : 04 92 52 53 00

06 – Benoît ESMENGLAUD

besmengiaud@alpes-maritimes.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes – M.I.N Fleurs 17 – Box 85
06296 NICE cedex 3 – Tél : 04 93 18 45 00

13 – Fanny SAUGUET

f.sauguet@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône – Maison de la Crau
13310 SAINT MARTIN DE CRAU – Tél : 06 89 07 19 91

26 – Maeva ANTHEME

maeva.antheme@drome.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Drôme – MFR Divajeu – Chauméane
26400 DIVAJEU – Tél : 04 75 59 90 23 / 06 20 88 81 04

38 – Marie MONIN

marie.monin@isere.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de l'Isère - 40 av. Marcelin Berthelot - BP 2608
38036 GRENOBLE Cedex 2 – Tél : 04 76 20 67 15 / 06 81 44 95 42

83 – Alice RINGUET

alice.ringuet@var.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Var – 11 rue Pierre Clément – CS 40203
83006 DRAGUIGNAN Cedex – Tél : 04 94 50 54 76 / 06 64 73 46 80

84 – Claire GUYON

claire.guyon@vaucluse.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de Vaucluse – 26 chemin de la Machotte
Quartier les Moulins – 84400 GARGAS – Tél : 04 90 74 47 40

Régionaux :

Maxime MAROIS

maxime.marois@idele.fr

Institut de l'Élevage – 570 avenue de la Libération – 04100 MANOSQUE
Tél : 04 92 72 32 07 / 06 59 71 32 90

Rémi LCONTE

r.leconte@mre.paca.fr

Maison régionale de l'élevage – 570 avenue de la Libération – 04100 MANOSQUE
Tél : 04 92 72 24 63 / 06 45 34 91 57



Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idel.fr
Juillet 2020 – Référence Idele : 0020 602 012 – Mise en page : Isabelle GUIGUE

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

UMT PASTO

L'Unité Mixte Technologique «Elevages pastoraux en territoires méditerranéens» qui associe en partenariat les départements SAD et PHASE de l'INRA, l'Institut de l'Élevage et Montpellier SupAgro.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

